



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023 - 17

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	26	3	0
Votes : Pour : 23 Contre : 6 Abstention : 0			

Le 6 avril 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 31 mars 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDDET — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Corinne TANGUY — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Claire HÉNIN donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. Arnaud LOPEZ
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Serge ADALLA.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2022

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12, L1612-13, L2121-14, L 2321-31, L2313-1 et L2341-1 relatifs aux Compte administratif et Compte de gestion (approbation, transmission et publicité).

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96, modifié,

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal.

ARTICLE 2 : APPROUVE le résultat d'exécution du budget 2022 du budget de la Ville tel que repris dans le tableau ci-dessous :

	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (2022)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (2022)
INVESTISSEMENT	263 286,12	0,00	1 654 036,19	1 917 322,31
FONCTIONNEMENT	2 004 401,37	133 109,59	931 758,44	2 803 050,22
TOTAL	2 267 687,49	133 109,59	2 585 794,63	4 720 372,53

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le : 12 avril 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

